

CAHIER DES CHARGES CHAMPIONNAT 3X3 DE LA MAYENNE

1. La salle

- La salle où se déroule le championnat doit être homologuée (le club doit pouvoir présenter un rapport de visite de sécurité en cours de validité) (2m hors des lignes de jeu).
- Il doit y avoir au minimum 2 vestiaires pour les équipes et 2 vestiaires pour les arbitres.
- L'utilisation de terrains extérieurs est possible s'ils sont homologués et qu'une salle de repli est disponible à proximité.

2. Les équipements

Le club organisateur doit fournir :

- 2 terrains minimum, soit un terrain 5x5 homologués.
- Au minimum une chaise par terrain pour le remplaçant.
- Un chronomètre mural.
- Une table de travail pour le Comité (Event maker et communication).
- Une table par terrain pour l'affichage du score et le remplissage de la feuille de marque.

3. L'organisation

- Le club organisateur est responsable du bon déroulement de la manifestation et de la police du terrain. Le service d'ordre doit être suffisant pour éviter tout débordement.
- L'entrée est gratuite.
- Prévoir un point d'accueil tenu par un responsable du club organisateur chargé d'accueillir les équipes et les arbitres.

4. Communication

- Le club doit communiquer sur le tournoi via ses réseaux sociaux et auprès de ses licenciés.

5. A la charge du Comité

- Gestion des inscriptions
- Gestion des arbitres
- Gestion sportive